



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Moyens alloués à la MSA dans le cadre de la COG 2026-2030

Question écrite n° 13776

Texte de la question

M. François Gernigon interroge Mme la ministre déléguée auprès de la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées, chargée de l'autonomie et des personnes handicapées, sur les moyens qui seront alloués à la Mutualité sociale agricole pour répondre à l'augmentation durable des accompagnements liés au vieillissement. La demande de services à domicile, de visites de prévention ou d'ingénierie sociale ne cesse de croître dans les territoires ruraux, où la MSA est parfois le seul acteur présent. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre, dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion 2026-2030, pour conforter les moyens humains, logistiques et numériques de la MSA afin d'assurer une prise en charge digne et efficace des populations âgées.

Données clés

Auteur : [M. François Gernigon](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (1^{re} circonscription) - Horizons & Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13776

Rubrique : Mutualité sociale agricole

Ministère interrogé : [Autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 mars 2026](#), page 2460